



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SANTES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

La société PORTS DE LILLE - siège social : Place Leroux de Fauquemont 59014 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter un entrepôt de stockage sur les parcelles cadastrales 70 72 73 74 78 80 et 88 section AM à SANTES (59211) - 1ère avenue, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 1510-1 Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts
- 1511-3 Entrepôts frigorifiques
- 1530-1 Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés
- 1532-1 Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues
- 2662-1 Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)
- 2663-1-a et 2663-2-a Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)
- 2925 Ateliers de charge d'accumulateurs

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'avis de l'autorité environnementale émis le 16 janvier 2018.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, ces demandes seront soumises à enquête publique unique en mairie de **SANTES du 20 février au 21 mars 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers (comprenant les études d'impact et de dangers) aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement - Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc - Autorisations).
Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.

Monsieur Georges ROOS, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **SANTES, le 20 février 2018 de 9 heures à 12 heures, le 3 mars et le 9 mars 2018 de 9 heures à 12 heures, le 14 mars 2018 de 14 heures à 17 heures et le 21 mars 2018 de 14 heures à 17 heures.**

Le rapport qu'établira le commissaire enquêteur pour relater le déroulement de l'enquête et les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées, pourront être consultés en préfecture du Nord et en mairie de SANTES durant 1 an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés pendant un an sur le site internet des Services de l'État dans le Nord à l'adresse suivante : www.nord.gouv.fr, rubrique « Annonces et Avis ».

Pour le permis de construire, à l'issue de l'enquête et de l'instruction, le Préfet du Nord rendra sa décision d'accord ou de refus.

Pour l'exploitation du site au titre des ICPE, la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation préfectorale assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès du responsable du projet :

- Madame Vanessa FLEURISSON, vfleurisson@portsdelille.com, 03 20 22 73 80, pour le volet permis de construire,
- Monsieur Jean-Marie LARZABAL, jmLarzabal@portsdelille.com, 03 20 22 73 80, pour le volet ICPE.